



Confrontation pour attouchement sur mineur

Par **nicole0411**, le **10/05/2012 à 08:35**

Bonjour, ma petite fille de 8 1/2 ans a subi des attouchements par son père, ayant porté plainte, elle a été interrogée, filmée, vue par une psy et une gynéco, il n'y a aucune trace, elle a été convoquée à la brigade des mineurs et confrontée face à son père qui était lui avec son avocat, et elle toute seule, ils en ont déduit que c'est elle qui se touchait et avait pensé que c'était son père. faut dire qu'elle nous dit qu'elle dort tjrs avec lui et lui que ce n'est pas vrai. je voulais savoir si c'est normal qu'elle est été confrontée avec lui et son avocat et elle était seule faut penser qu'elle n'a que 8 1/2 ans il n'y a aucune perquisition chez lui, donc ils classent l'affaire et peut-être dès le 20 mai retourner chez son père le week-end. merci par avance pour votre réponse que j'attends avec impatience cordialement